

**« Il faut revoir l'architecture globale du système pour traiter la question de la mobilité à l'échelle de la métropole »**

Mercredi 23 juillet 2014

**Le Sénat examine aujourd'hui la proposition de loi relative aux taxis et aux voitures de transport avec chauffeur. Pour Vincent Capo-Canellas, orateur pour le groupe UDI-UC, ce texte n'est pas acceptable en l'état.**

Pour Vincent Capo-Canellas, la proposition de loi entérine un déséquilibre alors qu'il faut revoir l'architecture globale du système car il ne remplit plus sa mission : « *le monopole des taxis, dont la réglementation est surannée, est battu en brèche par deux facteurs : ils ne sont pas en nombre suffisant pour répondre à la demande et ils sont concurrencés par les VTC qui répondent à une demande nouvelle par une offre plus moderne et une qualité de service plus adaptée* ».

En outre, « *tenter de concilier chacun des acteurs de la mobilité est une mission impossible* » déplore le sénateur. « *La question est posée à l'envers. Il ne devrait pas s'agir d'être pour les taxis et contre les VTC ou l'inverse. Nous devrions considérer la question de la mobilité à l'échelle de la métropole. Et avoir à l'esprit que taxis et VTC remplissent deux missions complémentaires.* »

Pour le sénateur-maire du Bourget, engager une remise à plat globale est une nécessité : « *Au lieu de cela, c'est cautère sur jambe de bois. On évite toute réforme globale, on choisit la réglementation et la contrainte dans un secteur déjà hyper réglementé là où il faudrait plus de flexibilité et de liberté, on répond à la pression des taxis, leur laissant croire que c'est une planche de salut alors que c'est au contraire boucher leur propre horizon.* »

Enfin, le texte introduit deux dispositions extrêmement contestables : l'interdiction de la géolocalisation pour les VTC et la question de leur retour à la base après chaque course, « *des mesures dangereuses pour les VTC qui risquent de tuer totalement la profession* ». L'obligation de retour à la base est anti-économique et anti-écologique ; la plupart des VTC ne pourra pas survivre au surcoût lié soit au carburant soit au parking à payer. L'interdiction de la géolocalisation revient à supprimer ce qui a fait le modèle économique des nouveaux VTC, un nouveau mode de réservation de mobilité. « *Cette mesure est un mauvais signal et risque de mettre en péril des milliers d'emplois alors que le Gouvernement affirme vouloir développer l'innovation et le numérique dans notre pays* ».